



Conversion de la qualification remorqueur (avion – TMG)



Vous êtes pilotes privé (PPL)

L'une des trois possibilités suivantes suffit pour convertir votre qualification – cocher la case adéquate

Mon carnet de vol porte la mention “Apte au remorquage de planeurs” apposée par l'instructeur à l'issue de la formation. *(joindre scan/photocopie de la page en question)*

ou

Le volet national de ma licence indique la détention de cette qualification de pilote remorqueur.

ou

Je dispose du “carton” autorisation de remorquage émis par le SFA.

(joindre scan ou photocopie du “carton”).

ou le cas échéant :

Je joins l'attestation suivante (datant de moins de 6 mois) faite par un FI(A) titulaire de la qualification de remorquage et attestant que je suis bien pilote remorqueur.

Je soussigné(e)

<input type="checkbox"/> M	Nom de famille :	
<input type="checkbox"/> Mme	Prénom(s) :	
N° de la qualification FI(A) <i>(Possédant la qualification remorqueur de planeur)</i>		
Validité du FI(A)		

Atteste que :

<input type="checkbox"/> M	Nom de famille :	
<input type="checkbox"/> Mme	Prénom(s) :	
Type et N° de la licence		

est apte au remorquage de planeurs

Date et signature de l'instructeur :

Vous êtes instructeur (FIA) et qualifié remorqueur de planeurs

Vous êtes réputé répondre aux exigences pour devenir instructeur apte à la formation au remorquage de planeurs

Je souhaite que cette aptitude soit reportée sur ma licence

Merci de me retourner la nouvelle qualification à l'adresse suivante :
